

PAR COURRIEL ET POSTE

Le 2 décembre 2005

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 6925
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

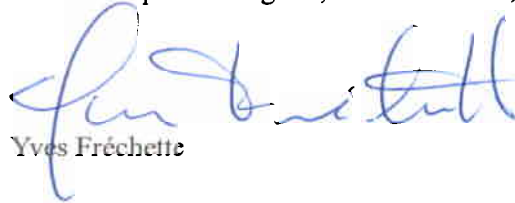
OBJET : Demande d'approbation d'une entente d'intégration éolienne
Notre dossier : R000180 YF
Votre dossier : R-3573-2005

Chère consoeur,

La présente donne suite à la décision D-2005-191 concernant le dossier décrit en rubrique.

Malgré nos efforts, le Distributeur n'est pas en mesure de produire, ce jour, sa réplique aux observations des intéressés. Notre réplique vous parviendra le lundi 5 décembre 2005, en après-midi. Nous nous excusons des inconvénients que ce délai peut causer.

Nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Yves Fréchette

/nm

cc : Les intéressés (par courriel seulement)